

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL315

présenté par

Mme Youssouffa, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani,
M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Huwart, M. Warsmann, M. Viry,
M. Serva, Mme Sanquer, M. Naegelen, M. Mazaury, M. Lenormand et M. Mathiasin

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.